

Bilan des emplois-jeunes en Loir-et-Cher

Le programme “ nouveaux services - emplois jeunes ” a été mis en place en octobre 1997.

Son objectif est double :

- favoriser la création et le développement de nouvelles activités socialement utiles, correspondant à des besoins locaux émergents ou non satisfaits,
- permettre aux jeunes d'exercer ces activités et de se professionnaliser dans les métiers correspondants.

Sont concernés les jeunes de 18 à moins de 26 ans sans emploi, ainsi que ceux de 26 à moins de 30 ans ayant peu ou pas travaillé depuis la fin de leur scolarité.

Les employeurs éligibles à l'aide de l'Etat sont les collectivités territoriales et leurs groupements, les autres personnes morales de droit public (établissements publics dont hôpitaux, établissements publics d'enseignement...), les organismes privés à but non lucratif (associations, fondations...) et les personnes morales chargées de la gestion d'un service public (SEM, SA HLM, organismes de sécurité sociale...).

Pour chaque poste de travail, l'Etat verse une aide annuelle, fixée à l'origine à 92 000 F et indexée sur le SMIC, pour une durée de 5 ans maximum à compter de la date de création effective du poste.

Au 30 septembre 1999, près de 190 000 postes ont été créés dans la France entière (hors Police nationale), dont 65 000 par l'Education nationale (“ aides éducateurs ” ; ceux-ci sont réservés aux moins de 26 ans). On en recense 5 406 à la même date en région Centre (dont 2 121 dans l'Education) et 750 en Loir-et-Cher, dont 245 dans l'Education nationale. On peut indiquer par ailleurs que le Ministère de l'Intérieur prévoit qu'au 31 décembre, 16 550 emplois d'adjoints de sécurité auront été créés dans le pays et 29 dans le département.

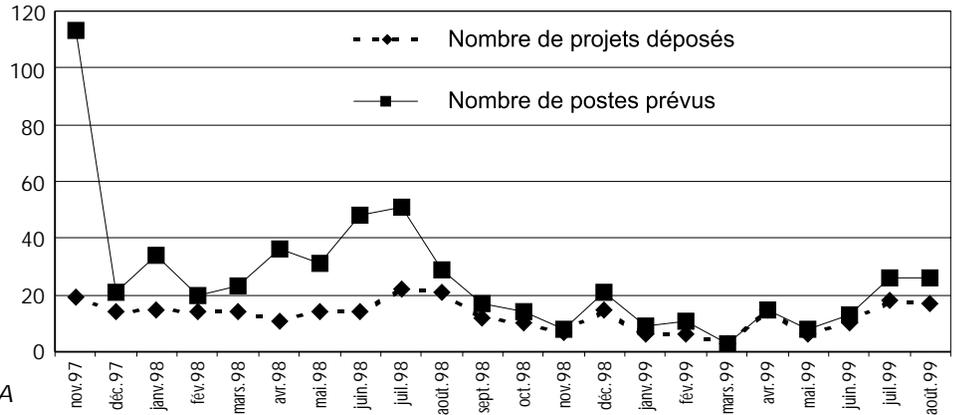
L'étude présentée ici porte sur les 456 emplois gérés par le CNASEA au 30 juin 1999. Nous ne disposons pas des mêmes informations pour ceux qui sont directement gérés par leurs ministères de tutelle (Education et Police).

DES FLUX MENSUELS SUJETS À DES VARIATIONS SENSIBLES

Sur les 577 postes prévus entre novembre 1997 et août 1999, 479 embauches ont été effectuées¹. Les tout premiers dossiers ont été les plus conséquents puisque les 19 projets déposés en novembre 1997 portaient sur 113 postes. On observe ensuite une période

avec des flux mensuels assez importants entre avril et août 1998. Depuis, le nombre moyen s'est tassé sensiblement ; cependant, juillet et août 1999 semblent marquer une reprise des projets et des emplois.

Flux mensuels de projets et d'emplois en Loir-et-Cher



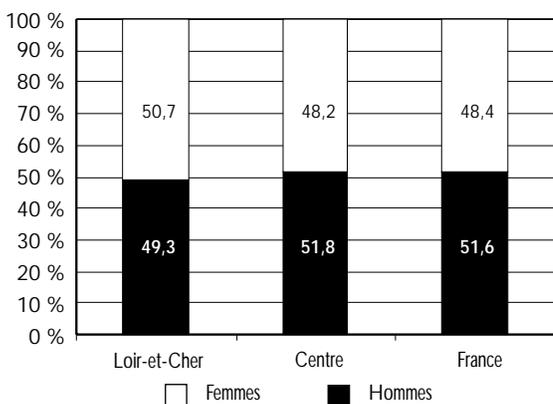
D'après sources : DDTEFP - CNASEA

PLUS DE FEMMES ET DE JEUNES DE 18 - 25 ANS EN LOIR-ET-CHER

Les femmes sont légèrement majoritaires parmi les bénéficiaires d'emplois-jeunes dans notre département (50,7 %), alors que dans le Centre et en France Métropolitaine², les hommes représentent près de 52 %. Le programme bénéficie très largement aux jeunes de moins de 25 ans ; les plus âgés (26/29 ans) restent très

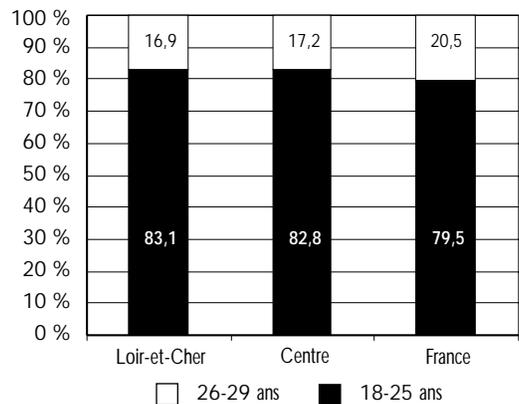
minoritaires. Ce résultat apparaît logique dans la mesure où ils sont beaucoup plus nombreux que leurs aînés à être sans emploi. En Loir-et-Cher la proportion est encore un peu plus élevée (83,1 %) qu'en région Centre et surtout que pour l'ensemble de la France Métropolitaine (4 points de plus).

Répartition par sexe des bénéficiaires d'emploi jeune



D'après sources : DDTEFP - CNASEA

Répartition par âge des bénéficiaires d'emploi jeune



D'après sources : DDTEFP - CNASEA

UN NIVEAU DE FORMATION RELATIVEMENT ÉLEVÉ

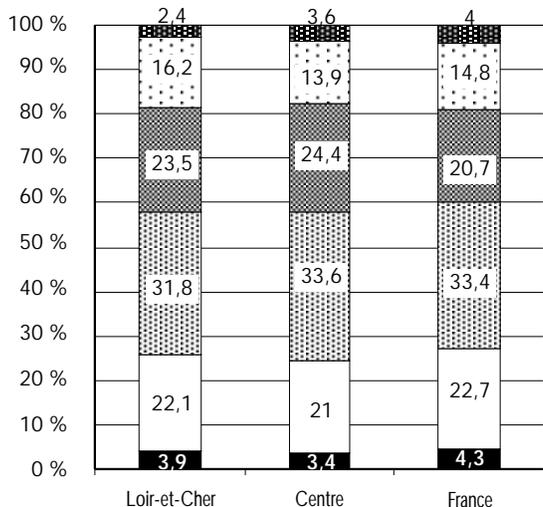
Les bénéficiaires d'emplois-jeunes disposent dans l'ensemble d'un bon niveau de formation. Près des trois quarts ont en effet le niveau bac ou plus. Les plus nombreux se situent au niveau IV (bac, brevet de technicien)

1 Les employeurs ont un délai de 12 mois pour effectuer l'embauche après l'acceptation du projet.
2 Les comparaisons seront effectués avec la France Métropolitaine, les caractéristiques économiques, sociales et démographiques des départements d'outre-mer apparaissant très spécifiques.

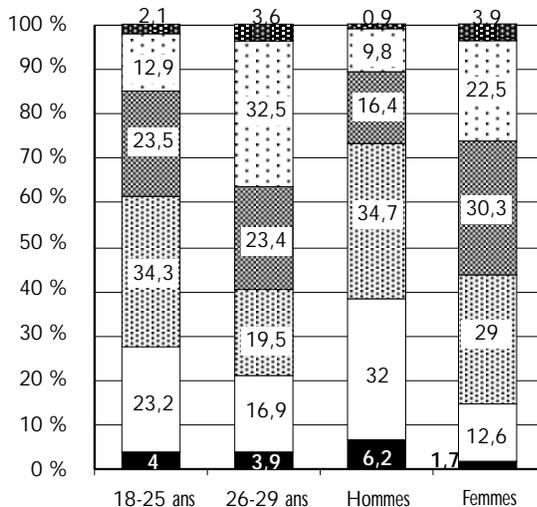
et représentent entre 32 et 34 % suivant l'échelon géographique. Viennent ensuite en Loir-et-Cher et dans le Centre ceux du niveau III (BTS, DUT, fin de premier cycle universitaire) devant ceux du niveau V (CAP, BEP). Pour la France, ces deux catégories sont inversées. Les jeunes ayant atteint le niveau II (licence ou maîtrise) sont encore nombreux dans notre département avec 16 %, proportion sensiblement supérieure à celle enre-

gistrée au niveau régional et national. Il faut noter que la part des jeunes n'ayant aucune formation est très faible (entre 3 et 4 %) alors qu'elle dépasse 20 % parmi les chômeurs de moins de 26 ans en Loir-et-Cher. Les emplois jeunes semble donc moins bénéficier aux demandeurs peu qualifiés.

Répartition des bénéficiaires d'emploi jeune selon le niveau de formation



Répartition des bénéficiaires par niveau de formation selon l'âge et le sexe en Loir-et-Cher



D'après sources : DDTEFP - CNASEA

D'après sources : DDTEFP - CNASEA

- 3^{ème} cycle ou école d'ingénieurs
- niveau BTS, DUT, fin 1^{er} cycle universitaire
- niveau CAP, BEP
- niveau licence ou maîtrise
- niveau bac, brevet de technicien
- fin de scolarité obligatoire

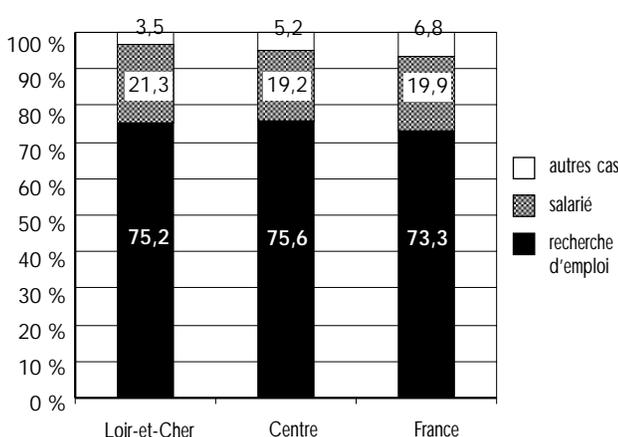
Dans le département, on observe par ailleurs que les 26/29 ans ont un niveau de formation supérieur à celui des plus jeunes. Les titulaires du niveau II représentent ainsi 32,5 % contre 12,9 % pour les 18/25 ans. Inversement ils sont sensiblement moins nombreux dans

les niveaux IV et V. Des différences sensibles apparaissent également suivant le sexe. Les femmes sont fortement représentées dans les niveaux supérieurs (I, II, III), alors que la majorité des hommes se situe aux niveaux IV et V.

DANS TROIS CAS SUR QUATRE, LES BÉNÉFICIAIRES CHERCHAIENT UN EMPLOI

Cette mesure étant avant tout destinée aux jeunes sans emploi, il est logique que leur part approche ou dépasse les 75 %. On observe cependant qu'en Loir-et-Cher, plus de 21 % étaient déjà salariés, soit deux points de plus que dans le Centre ou en France. Les chômeurs de longue durée constituent une part importante des jeunes bénéficiaires dans notre département et, dans une moindre mesure, dans l'ensemble de la région. En effet, alors qu'au plan national leur part est de 15,7 % des bénéficiaires, celle-ci atteint 22,4 % en Loir-et-Cher (20,1 % pour le Centre). En revanche,

Répartition des bénéficiaires selon leur situation antérieure

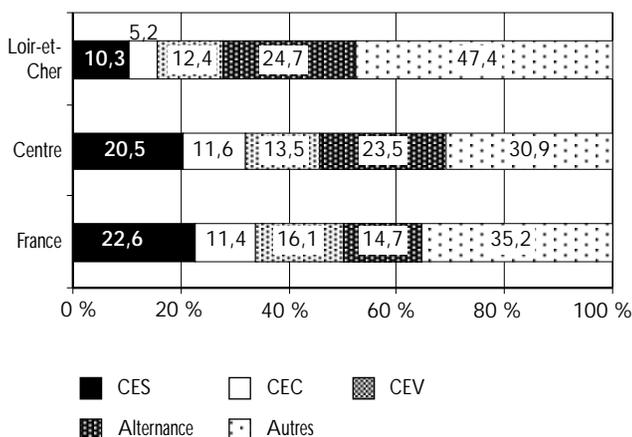


les allocataires du RMI sont peu nombreux : 5,7 % dans le département, soit un peu moins que la moyenne nationale (6,3 %) et régionale (7,1 %).

Pour ceux qui étaient déjà salariés (une centaine de personnes en Loir-et-Cher), la continuité l'emporte. Plus de 60 % ont bénéficié d'un emploi jeune chez le même employeur ; c'est un peu plus que pour l'ensemble du pays (58,4 %) alors que la moyenne régionale apparaît en retrait (55,4 %).

L'étude des emplois précédemment occupés fait ressortir une très nette différence entre le département, la région et le niveau national. Les bénéficiaires précédemment en Contrat Emploi Solidarité, Contrat Emploi Consolidé ou Contrat Emploi Ville représentent entre 45 et 50 % pour la France et le Centre, tandis que leur part n'est que de 28 % en Loir-et-Cher. A l'inverse, près d'un quart des salariés étaient en alternance dans notre département, contre seulement 15 % au niveau national.

Répartition des bénéficiaires précédemment salariés par type de contrat en Loir-et-Cher³

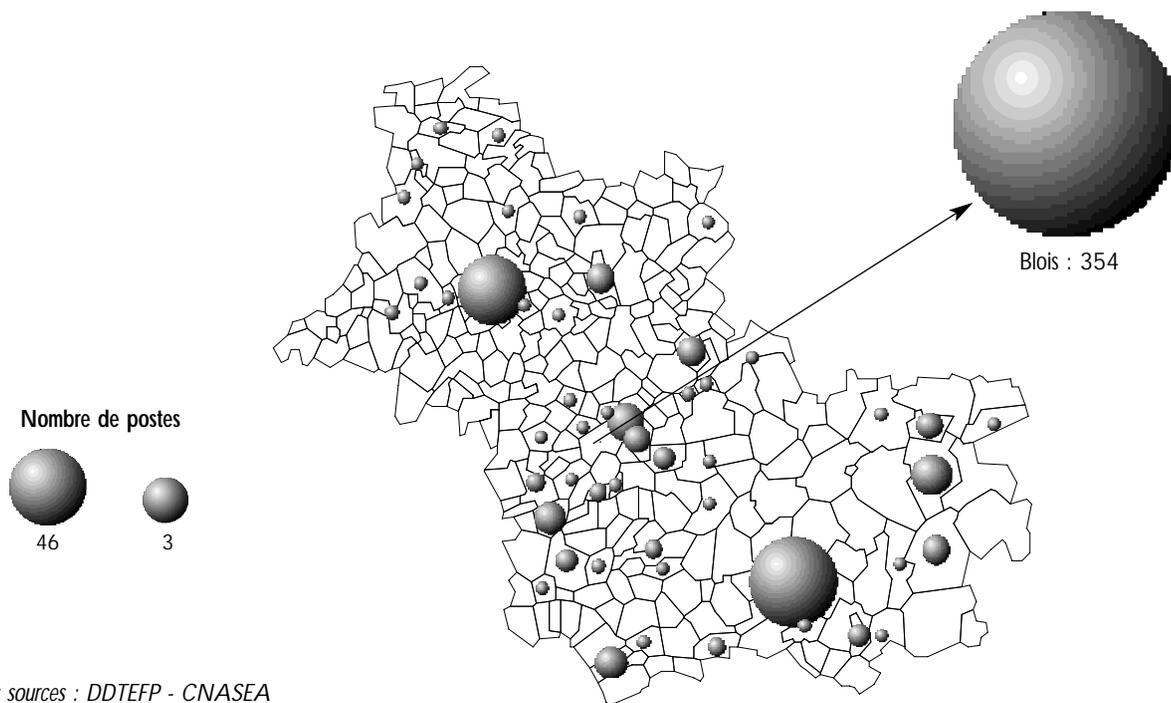


D'après sources : DDTEFP - CNASEA

UNE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DÉSÉQUILBRÉE

Le développement du programme est conforme aux caractéristiques socio-économiques du département. En effet, Blois et ses environs concentrent la grande majorité des emplois créés (deux tiers), ainsi que dans une

moindre mesure Romorantin et Vendôme, les deux autres pôles du Loir-et-Cher. On peut noter que dans certains cantons, cette mesure est restée jusqu'à présent peu, voire pas du tout utilisée.



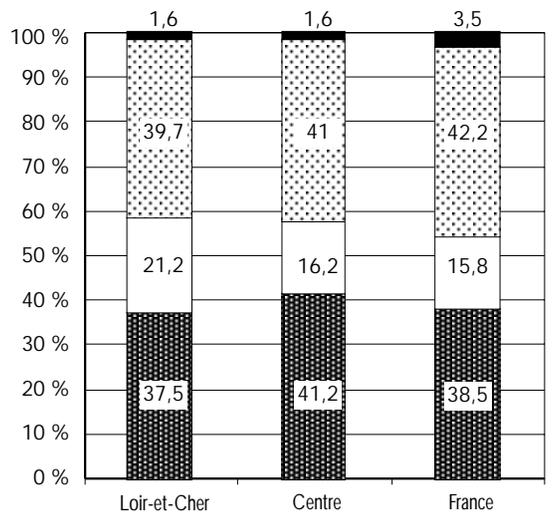
D'après sources : DDTEFP - CNASEA

3 CES : Contrat Emploi Solidarité ; CEC : Contrat Emploi Consolidé ; CEV : Contrat Emploi Ville.

Les associations et les Collectivités territoriales (avec leurs groupements) sont les principaux employeurs au titre de cette mesure et ce quel que soit l'échelon géographique. Les premières l'emportent légèrement dans le département et en France métropolitaine. Les établissements publics représentent un contingent assez important en Loir-et-Cher avec près de 21 %, tandis qu'ils contribuent pour 16 % dans le Centre et l'ensemble du pays.

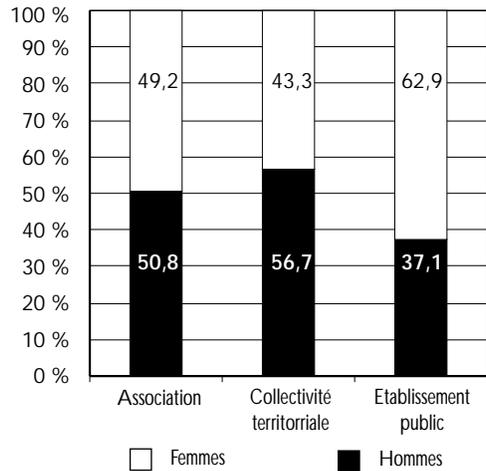
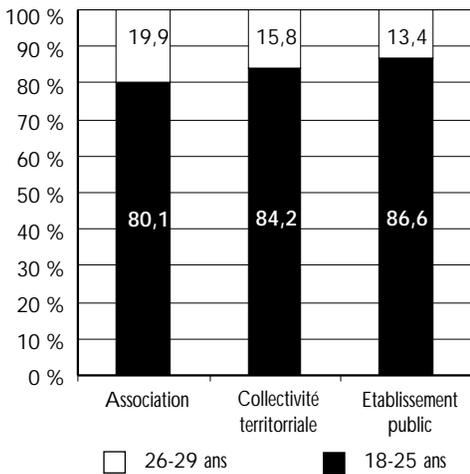
En Loir-et-Cher, les associations emploient plus de 26/29 ans que les autres structures. Des différences encore plus sensibles apparaissent entre organismes pour la répartition par sexe : les établissements publics emploient nettement plus de femmes que d'hommes tandis que l'on observe l'inverse, avec un écart moindre, pour les Collectivités. Seules les associations présentent une répartition semblable à la moyenne générale.

Répartition des bénéficiaires selon l'organisme employeur

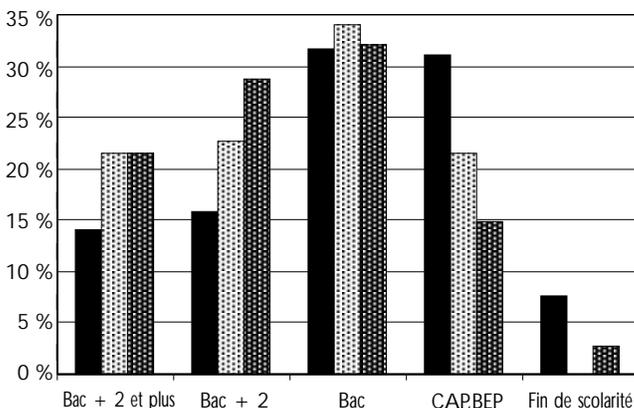


■ Autres ■ Association □ Etablissement public ■ Collectivité territoriale
D'après sources : DDTEFP - CNASEA

Répartition des bénéficiaires par organisme employeur selon l'âge et le sexe en Loir-et-Cher



Répartition des bénéficiaires par niveau de formation selon l'organisme employeur en Loir-et-Cher

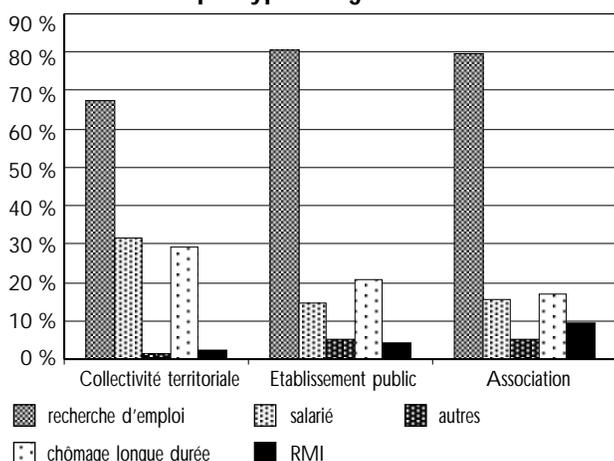


Les associations ont recruté des jeunes ayant une formation plus élevée que les autres structures, l'écart le plus sensible se situant au niveau Bac + 2. Ce dernier constitue d'ailleurs une particularité propre au Loir-et-Cher puisque la moyenne nationale est inférieure de 6 points (22,4 % contre 28,7 %). Ce résultat est sans doute à rapprocher de la plus forte proportion de 26/29 ans précédemment mise en évidence pour ce type d'organisme dans notre département. Inversement, les Collectivités ont embauché majoritairement des jeunes aux niveaux Bac et CAP, BEP.

■ Collectivités territoriales ■ Etablissements publics ■ Associations
D'après sources : DDTEFP - CNASEA

Les Collectivités territoriales ont embauché plus de jeunes qui étaient antérieurement en position salariée et parallèlement, moins de personnes en recherche d'emploi. C'est sans doute l'effet des contrats aidés (CES, CEC, Contrat Emploi Ville). On observe cependant qu'elles ont embauché une part plus importante de chômeurs de longue durée ; en revanche, les associations et les établissements publics ont plus fréquemment fait appel à des bénéficiaires du RMI.

Répartition des bénéficiaires en fonction de leur situation antérieure par type d'organisme en Loir-et-Cher



D'après sources : DDTEFP - CNASEA

DES EMPLOIS LE PLUS SOUVENT À DURÉE LIMITÉE

Le dispositif incite à la création d'emplois à durée indéterminée, tout en demeurant ouvert aux contrats à durée déterminée. L'aide de l'Etat étant limitée à cinq ans, de nombreux organismes ont hésité à s'engager sur le long terme, en raison probablement de difficultés à appréhender leurs ressources financières. Ainsi, en moyenne nationale, les CDD représentent plus des trois quarts des contrats (75,9 %) ; cette proportion est supérieure en région Centre (76,4 %) et plus encore en Loir-et-Cher où elle dépasse 80 %.

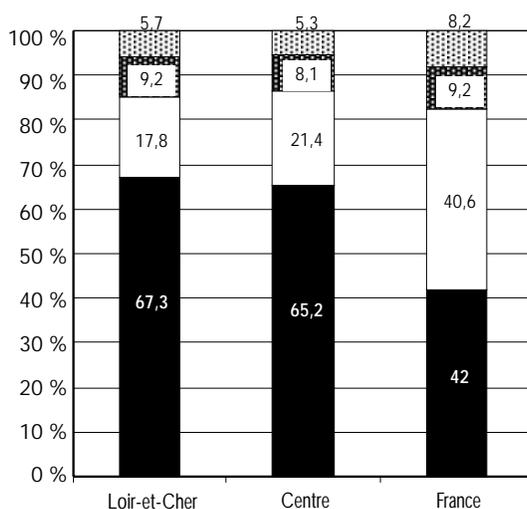
L'une des causes majeures de ce phénomène réside dans le fait que pour les Collectivités territoriales et beaucoup

d'établissements publics, le CDI est associé au statut de la Fonction publique, dans le cadre duquel les emplois jeunes ne peuvent pas s'inscrire. En Loir-et-Cher, le poids des CDI est en conséquence infime dans les Collectivités et leurs groupements (1,2 %) et faible dans les établissements publics (5,2 %). En revanche, leur part s'élève à près de 46 % dans les associations. Par ailleurs, le dispositif stipule que ces emplois doivent être à temps plein, sauf dérogation expresse ; la proportion de temps partiel est donc limitée à 2 % au niveau national et à 3,1 % pour le département.

DES EMPLOIS MOINS BIEN RÉMUNÉRÉS EN LOIR-ET-CHER QUE DANS L'ENSEMBLE DU PAYS

Alors que pour l'ensemble de la France métropolitaine 42 % des emplois jeunes sont rémunérés au SMIC, on en compte 67 % dans le département. De même, plus de 8 % des bénéficiaires perçoivent un salaire supérieur à 1,2 SMIC au niveau national contre moins de 6 % en Loir-et-Cher et ses voisins de la région Centre.

Répartition des bénéficiaires selon la rémunération



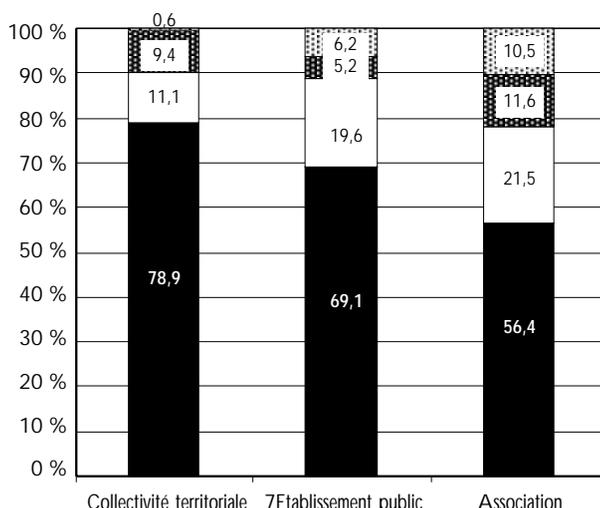
■ plus de 1,2 SMIC
 ■ entre 1,1 et 1,2 SMIC
 □ entre SMIC et 1,1 SMIC
 ■ SMIC

D'après sources : DDTEFP - CNASEA

L'observation des rémunérations en Loir-et-Cher suivant les trois grands types d'organismes employeurs montre des différences qui se rapprochent de celles constatées pour la durée des contrats et sont à relier également avec le niveau de formation requis. C'est dans les Collectivités que la part des jeunes rémunérés au SMIC est de loin la plus élevée (près de 79 %), alors qu'elle est infime au delà de 1,2 SMIC (0,6 %). Les associations consentent un effort financier plus important, en relation avec des emplois plus qualifiés. Plus de 21 % des embauchés bénéficient d'un salaire supérieur à 1,1 SMIC, dont près de la moitié au dessus de 1,2 SMIC.

plus de 1,2 SMIC entre 1,1 et 1,2 SMIC
 entre SMIC et 1,1 SMIC SMIC

Répartition des bénéficiaires en fonction de la rémunération par type d'organisme en Loir-et-Cher



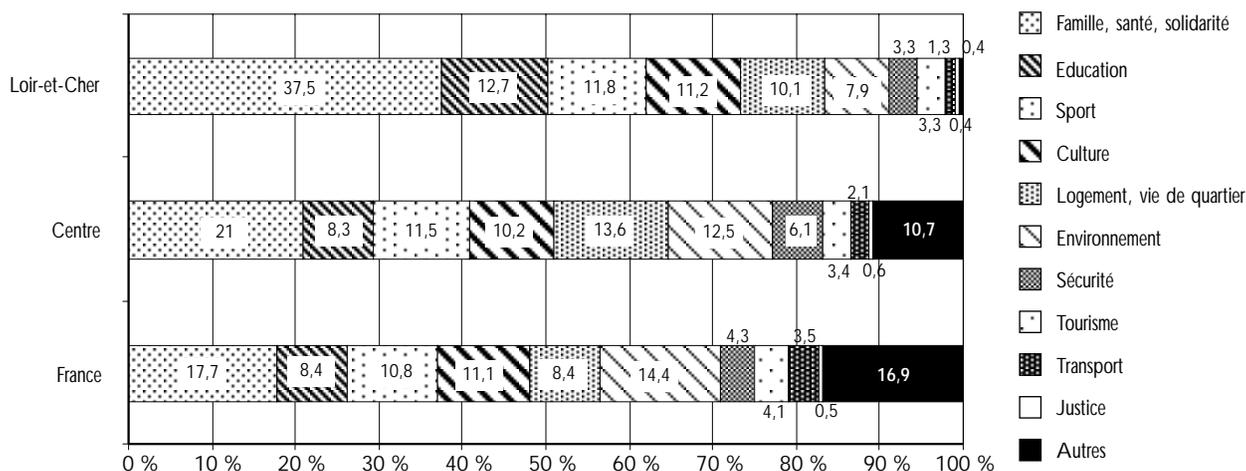
D'après sources : DDTEFP - CNASEA

LES PROJETS RELATIFS À LA FAMILLE, LA SANTÉ ET LA SOLIDARITÉ PRÉDOMINENT

Les projets des organismes sous-tendant la création d'emplois jeunes ont été regroupés en dix domaines identifiés et une rubrique "autres" pour ceux qui ne peuvent être placés dans l'une des classes précédentes. Les préoccupations apparaissent très diversifiées suivant les territoires. Ainsi, bien que le domaine " Famille - Santé - Solidarité " arrive en tête pour les trois échelons géographiques, son poids est nettement plus élevé dans notre département avec 37,5 % des emplois contre 21 % en région Centre et 17,7 % pour l'ensemble de

la France métropolitaine. De même, les projets relatifs à l'éducation regroupent près de 13 % des postes en Loir-et-Cher contre 8 % en moyenne régionale ou nationale. Inversement, le domaine " environnement " est moins développé dans le département qu'en France (moins de 8 % des emplois contre 14,4 %). Le sport et la culture ne sont pas négligés, rassemblant chacun autour de 11 % des postes, tandis que les initiatives dans le domaine du tourisme sont rares, ce qui paraît surprenant dans notre département.

Répartition des emplois jeunes selon les champs de projet



D'après sources : DDTEFP - CNASEA

Les centres d'intérêt apparaissent plus concentrés en Loir-et-Cher. Les cinq premiers domaines par le nombre de postes créés en rassemblent 83,3 %, contre 64,6 % dans le Centre et 56,4 % en France (hors rubrique " autres ").

DONNÉES CARACTERISTIQUES DES PRINCIPAUX CHAMPS DE PROJET EN LOIR-ET-CHER

	En %					
	Famille, Santé Solidarité	Education	Sport	Culture	Logement, vie de quartier	Moyenne générale
Hommes	46,2	34,5	70,4	45,1	47,8	50,7
Femmes	53,8	65,5	29,6	54,9	52,2	49,3
CDI	8,8	8,6	46,3	43,1	19,6	19,7
CDD	91,2	91,4	53,7	56,9	80,4	80,3
Bac + 2 et plus	15,2	31,0	9,3	29,4	10,9	18,6
Bac + 2	19,3	25,9	16,7	33,3	21,7	23,5
Bac	28,1	24,1	55,6	31,4	37,0	31,8
CAP, BEP	29,2	19,1	16,7	3,9	28,3	22,1
Fin de scolarité	8,2	0,0	1,9	2,0	2,2	3,9
SMIC	84,8	58,6	68,5	66,7	39,1	67,3
Entre SMIC et 1,1 SMIC	9,4	27,6	18,5	15,7	30,4	17,8
Entre 1,1 et 1,2 SMIC	4,1	12,1	3,7	2,0	30,4	9,2
Plus de 1,2 SMIC	1,8	1,7	9,3	15,7	0,0	5,7

Sources : DDTEFP - CNASEA

- Dans le domaine " Famille, Santé, Solidarité ", on observe un taux de féminisation plus élevé que la moyenne ; la prépondérance des CDD et une assez forte proportion de postes requérant un faible niveau de formation se traduit par des rémunérations limitées au SMIC dans 85 % des cas.

- C'est dans l'éducation que la part des femmes est la plus élevée. Là encore les CDD sont la règle, mais contrairement au domaine précédent, les emplois sont plus qualifiés puisque 57 % d'entre eux requièrent le niveau Bac + 2 ou plus. Les rémunérations apparaissent un peu plus élevées que la moyenne.

- Le sport est une activité apparemment réservée aux hommes qui occupent plus de 70 % des postes relevant de ce champ ; c'est également celui où les CDD sont les moins nombreux puisque l'on compte 46,3 % de CDI. On observe une très forte concentration sur le niveau bac

et une part relativement importante de rémunérations supérieures à 1,2 SMIC.

- La culture a créé les postes les plus qualifiés : près des deux tiers se situent au niveau Bac + 2 et au-delà. On y trouve parallèlement la plus forte proportion de rémunérations supérieures à 1,2 SMIC et 43 % de CDI. La part des femmes est en outre assez nettement au-dessus de la moyenne.

- Les activités relatives au logement et à la vie de quartier présentent dans l'ensemble les plus faibles écarts à la moyenne, à l'exception toutefois des rémunérations proposées qui sont concentrées dans les fourchettes médianes. Le niveau de formation requis n'est pourtant pas très élevé, deux tiers des postes correspondant à un niveau Bac ou CAP.